



Nice, le 14 octobre 2019

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Nous avons l'honneur d'attirer votre attention sur l'organisation et la mise en place des formations dans les circonscriptions et en particulier celles en lien avec le Plan Villani-Torossian.

La charge de travail et l'accumulation des réunions imposent un rythme très lourd à nos collègues, enseignants comme formateurs.

Dans les écoles, les équipes sont fatiguées entre évaluations chronophages, standardisées et non adaptées, manuels imposés et visites/bilans à l'appui d'une grille d'observation fermée et peu propice à un échange formateur, réunions obligatoires qui s'enchaînent, y compris le mercredi après-midi. Les 18 heures prévues "pour les actions de formation continue pour moitié au moins et pour les animations pédagogiques" comme indiqué dans le décret de 2017 relatif aux obligations de service et aux missions des enseignants du 1er degré, sont toutes centrées sur les fondamentaux sans aucune autre place pour d'autres domaines pourtant essentiels.

Cela bien sûr sans omettre l'essentiel, à savoir exercer avec professionnalisme leur métier auprès des élèves qui leur sont confiés en maintenant le lien nécessaire avec les familles.

La mise en place du Plan Villani est un exemple frappant de cette surcharge de travail imposée aux équipes et aux formateurs qui ne sont pas corvéables à merci.

Sur les 18 h de concertations, 9 h y sont dévolues auxquelles s'ajoutent 6 h prises sur "enseigner en réseau" obligeant de fait les équipes à poursuivre la réflexion sur les mathématiques alors même que d'autres domaines ou d'autres besoins seraient recensés. Exit donc par exemple pour certain-es les temps de réflexion, de préparation et de formation sur des dispositifs spécifiques comme Ecole et cinéma par exemple ou sur le numérique ou les Arts ou tout autre domaine où les équipes sont dans les faits impliquées ou pourraient être demandeuses. Pour le SNUipp-FSU ces deux demi-journées doivent être rendues aux enseignant-es et laissées à la libre utilisation des équipes.

Se rajoute encore 3 h prises sur les 48 h forfaitaires qui, selon le décret du 29 mars 2017, doivent être utilisées pour les travaux en équipe, les relations avec les parents, l'élaboration des projets personnalisés de scolarisation des élèves handicapés. En aucun cas pour des temps de formation imposés. Dans les écoles, ces heures font souvent défaut et leur contenu ne peut être détourné. Cela va à l'encontre du décret. Nous vous demandons de restituer ce temps aux équipes pédagogiques.

D'autre part, les mercredis après midis doivent rester des temps sacralisés pour nos collègues qui ont besoin eux aussi de cette coupure dans la semaine.

Concernant également la Journée de solidarité, elle doit pouvoir servir de variable d'ajustement pour permettre aux collègues de récupérer ces heures de formation dont le quota explose.

Cette journée de travail doit aussi être laissée à la libre disposition des équipes et les sujets de réflexion doivent émaner des besoins recensés collectivement et non, là encore, imposés pour répondre à des commandes ministérielles qui ne font pas sens pour les collègues.

En tout état de cause, nous serons attentifs à ce les collègues ne se voient pas imposer un dépassement des heures dues.

Enfin, nous souhaitons rappeler que les collègues qui assistent aux réunions d'information syndicale sont en droit de récupérer ces heures sur les 108h hors APC ou sur la Journée de solidarité. Le SNUipp-FSU reste vigilant quant aux directives contraires qui seraient données.

Dans l'attente de vos réponses, veuillez agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le SNUipp-FSU,
Gilles JEAN